

Article 1 – Généralités

Le Compte Client (ci-après « le **Compte Web** ») est géré par Les Cinémas Pathé Gaumont Services SNC, société en nom collectif au capital de 203 008 euros immatriculée sous le numéro 392 706 412 au RCS de PARIS et domiciliée 2 rue Lamennais 75008 Paris. Le programme de fidélité Les Cinémas Pathé Gaumont (ci-après « le **Programme**») est géré par le GIE Les Cinémas Pathé Gaumont Cartes de Fidélité immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 790 153 845, dont le siège social est 2 rue Lamennais – 75008 Paris (ci-après « le **GIE** »). Les Cinémas Pathé Gaumont Services SNC et le GIE Les Cinémas Pathé Gaumont Cartes de Fidélité sont communément appelés « **LCPG** »

Le Programme permet à son titulaire ayant adhéré gratuitement (ci-après « l'**Adhèrent** ») de cumuler des points fidélité sur son compte fidélité (ci-après « **Compte Fidélité** ») dans les conditions ci-après décrites, lesquels donnent droit à des cadeaux tels que définis et proposés dans le catalogue cadeaux et de recevoir des lettres d'information portant notamment sur l'actualité du Programme et des Cinémas Pathé Gaumont. Le Programme est destiné à l'ensemble des spectateurs fréquentant les salles de cinéma Pathé Gaumont en France. Le Programme est totalement gratuit pour l'Adhèrent.

Le Compte Web permet à son titulaire (ci-après « l'**Utilisateur** ») de gérer ses informations personnelles, ses réservations et sa fidélité.

L'Utilisateur et l'Adhèrent sont communément appelés « le **Client** »

Les présentes conditions générales (ci-après « **les Conditions Générales** ») ont pour objet de décrire les différentes modalités du Programme et du Compte Web.

Pour plus d'informations sur les modalités pratiques consultez la [FAQ](#) dédiée sur le site internet www.cinemaspathegaumont.com. (ci-après « le **Site** »)

Article 2 – Ouverture d'un Compte Web

Toute personne âgée de 14 ans révolus résidante en France peut ouvrir un Compte web. LCPG se réserve la possibilité de demander à tout moment tout document permettant de justifier l'identité de la personne souhaitant souscrire ou ayant souscrit au Programme notamment en cas d'homonymie ou de pluralité de comptes attribués à un même identifiant.

Pour toute question concernant la procédure d'ouverture consultez la FAQ « [Comment créer un compte Pathé Gaumont ?](#) »

Article 3 – Programme de Fidélité

Toute personne âgée de 14 ans révolus résidante en France peut souscrire au Programme. Il est rappelé qu'en créant un Compte web, l'Utilisateur bénéficie de la possibilité de souscrire au Programme simultanément. Les Utilisateurs ayant créés un Compte Web sans adhérer au Programme de Fidélité, peuvent adhérer au Programme de fidélité a posteriori en se rendant sur le Site ou sur l'application mobile (ci après « l'**Application** ») rubrique Programme Fidélité ou en en faisant la demande en Cinéma.

Le Client recevra une confirmation d'inscription et/ou de souscription par email à l'adresse renseignée lors de l'inscription et/ou souscription y compris lors d'une adhésion en Cinéma.

Pour de plus amples informations voir FAQ « [Comment adhérer au programme de fidélité des Cinémas Pathé Gaumont](#) »

3.1. Carte De fidélité

L'Adhèrent peut souscrire au Programme en ligne sur le Site, l'Application, ou en Cinéma. L'Adhèrent se verra attribuer une carte de fidélité en format dématérialisé ou matériel (ci-après communément appelé « **Carte** »).

La Carte est nominative, personnelle et réservée aux particuliers pour leur usage propre et non professionnel. Elle ne peut être cédée ou prêtée.

3.2. Modalités d'utilisation de la Carte

L'Adhèrent va pouvoir cumuler des points selon un barème disponible sur le Site. Ce barème est librement établi par LCPG qui se réserve le droit de le modifier à tout moment.

Seuls les points associés à une seule et unique place achetée par séance seront crédités sur le Compte Fidélité une fois validation de son passage au point de contrôle avant l'accès en salle. Afin de cumuler des points, l'Adhèrent devra impérativement lors de tout achat et/ou commande présenter sa Carte en caisse ou aux bornes automatiques ou se connecter à « Mon Compte » ou indiquer son numéro de Carte lors de la réservation en ligne y compris pour ses accompagnateurs (moins de 14 ans) au besoin.

Les points ainsi acquis sont crédités sur le Compte Fidélité de l'Adhèrent correspondant, dans un délai de carence indicatif de 24 heures suivant la date de séance ou de la date d'achat pour les gains de point liés aux achats de confiserie.

Les points ainsi crédités sur la Carte sont valables 12 mois glissants fin de mois.

Dans le cas où le nombre de points cumulés est fonction des euros dépensés, la somme dépensée sera arrondie au point supérieur.

L'Adhèrent a la possibilité d'enregistrer sur son Compte Fidélité, au maximum cinq enfants de moins de 14 ans en qualité d'accompagnateurs en indiquant sur son Compte Fidélité leurs prénoms, noms et dates de naissance. Seuls les accompagnateurs inscrits dont il paie les places de cinéma au tarif de « moins de 14 ans » permettront à l'Adhèrent de cumuler des points, à partir du premier achat suivant l'activation du Compte Fidélité.

En cas d'achat de plusieurs places de cinéma en même temps (tous canaux confondus), seule la première Carte enregistrée aux caisses ou introduite dans le lecteur d'une borne automatique ou renseignée lors de la commande en ligne permettra le crédit de points correspondants à l'achat. Si l'Adhèrent se connecte à son compte personnel, c'est le compte de cet Adhèrent qui sera crédité.

L'Adhèrent cumulera des points, quel que soit le tarif applicable et le mode de paiement autorisés par LCPG, pour tout achat et/ou commande d'un billet effectué aux caisses et/ou aux bornes automatiques présentes dans les Cinémas ainsi que d'un e-billet effectué sur le Site ou l'Application, à l'exception d'une commande ou de l'obtention d'une place de cinéma au moyen du (i) d'une carte d'abonnement au cinéma du type CinéPass, ou Pass Intégral, ou (ii) d'une contremarque donnant droit à une place gratuite telle que les invitations et les places offertes notamment dans le cadre du présent Programme ou d'opérations promotionnelles.

La Carte ne peut pas être utilisée par un accompagnateur hors la présence de l'Adhèrent.

Pour plus d'informations consulter la FAQ « [Comment gagner des points ?](#) »

3.3. Utilisation des points Fidélité

Le cumul des points par l'Adhèrent donne exclusivement droit à des avantages fixes et/ou ponctuels liés à des opérations promotionnelles (« **Les Cadeaux** »).

Tout échange de points est définitif. Pour transformer ses points en Cadeau(x), l'Adhèrent se rend sur le Site et y choisit le(s) Cadeau(x) qu'il souhaite obtenir, en fonction du nombre de points dont il dispose.

La transformation des points a lieu exclusivement sur le Compte Fidélité de l'Adhèrent en ligne sur le Site ou via l'Application.

Pour bénéficier d'un Cadeau de type boisson, confiserie, l'Adhèrent doit présenter, dans un des Cinémas, le bon à imprimer (avec code-barres) ou le code-barres sur smartphone dans un délai de 3 jours à compter de son émission.

Si le Cadeau est une Place offerte 5j/7 ou 7j/7, l'Adhérent doit effectuer sa réservation exclusivement sur le Site et/ou via l'Application mobile pour une séance dans les 30 jours de sa date d'émission. La Place offerte 5j/7 ou 7j/7, donne accès, sans supplément de prix, aux séances standard ou 3D.

Un supplément sera appliqué pour les séances IMAX, 4DX, Screen X, Dolby Cinema, les lunettes 3D, les fauteuils Premium, les fauteuils Dbox, lorsque le service est proposé par le Cinéma.

La place offerte ne peut pas être utilisée pour les Séances Spéciales et les séances en salle VIP, salle « Pathé + » et « First » ou Retransmission culturelle (Pathé Live, Opéra,...) si le service est proposé par le Cinéma.

L'Adhérent ne peut utiliser qu'une seule place offerte par séance.

Aucun point ne peut être attribué rétroactivement en cas d'omission de présentation de la Carte sur place ou de non indication du numéro de la Carte, lors d'un achat et/ou d'une commande effectuée en ligne par l'Adhérent.

Les points obtenus n'ont pas de valeur marchande ou patrimoniale et sont intransmissibles.

Article 4 - Durée / Résiliation

L'adhésion au Programme est à durée indéterminée. A tout moment, l'Adhérent peut demander à se désinscrire du Programme directement en ligne dans la rubrique « Mon Compte » puis « Programme Fidélité » et « désactiver ».

Pour plus d'informations consultez la [FAQ](#).

Article 5 – Utilisation conforme

L'Adhérent s'engage à utiliser le Programme conformément aux dispositions visées dans les présentes Conditions Générales. A défaut, Les Cinémas Pathé Gaumont se réservent la possibilité de suspendre ou de résilier le compte fidélité de l'Adhérent, de désactiver ou de supprimer ses points.

Article – 6 : Sécurité

Le Client est seul responsable de la perte et/ou des dommages résultant d'une inscription incomplète ou mensongère.

Les identifiant et mot de passe sont strictement personnels et le Client est responsable du maintien de la confidentialité de ceux-ci. Il doit s'assurer que personne d'autre que lui ne les utilise.

Le Service Client devra immédiatement être informé, de toute utilisation non autorisée (supposée ou avérée) de son compte, de toute violation (supposée ou avérée) de sécurité, y compris perte, vol ou communication (accidentelle ou non) de ses identifiant et mot de passe. Il devra alors réinitialiser son mot de passe pour sécuriser son compte.

En tout état de cause LCPG ne saurait être tenu pour responsable de toute activité intervenue sur le compte client.

Article 7 - Service Client

Le Service Client est accessible par téléphone au 0809 103 103 (coût d'une communication locale) du lundi au dimanche de 10h à 19h, par correspondance adressée à Les Cinémas Pathé Gaumont- Service Client – TSA 70117 - 71305 Montceau-Les-Mines Cedex ou par Internet sur le Site.

Article 8 – Données personnelles

LCPG collecte des données personnelles concernant le Client au moment de l'adhésion au Programme de Fidélité sur le Site et/ou de sa création de Compte Web qui font l'objet d'un traitement dont les conditions sont décrites dans la [Charte de protection des données personnelles](#) disponible sur le Site.

Les informations recueillies seront destinées à des fins de gestion du programme de fidélité, à des fins statistiques, et plus généralement à des fins de gestion de la relation client dont notamment, sous réserve de l'acceptation révoquant à tout moment sans frais et sans justification

du Client, à l'envoi à ce dernier des informations sur les offres commerciales concernant les produits et les Cinémas Pathé Gaumont.

Les données personnelles sont conservées principalement dans l'Union européenne et peuvent être transférées en dehors de l'Union Européenne, notamment aux Etats-Unis à des fins d'hébergement. Les prestataires concernés sont des tiers de confiance qui garantissent des mesures de protection des données adéquates et ayant obtenu, le cas échéant, la certification Privacy Shield. Conformément à la réglementation en vigueur, le Client dispose d'un droit d'accès, de portabilité, d'effacement, de rectification de ses données lorsqu'elles sont inexactes, et de limitation et d'opposition au traitement de ses données, qu'il peut exercer auprès du Service Client par courrier adressé à : Service Client – Les Cinémas Pathé Gaumont - TSA 70117 - 71305 Montceau-Les-Mines Cedex ou par Internet sur le Site à partir de son compte client, du [formulaire de contact](#) (sous réserve d'être connecté à son Compte web).

Article 9 – Médiation de la consommation

Conformément à l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015 et au décret d'application n°2015-1382 du 30 octobre 2015, tout différend ou litige dit de consommation, sous réserve des articles L.611-1 et suivants du code de la consommation peut faire l'objet d'un règlement amiable par médiation auprès l'Association Nationale des Médiateurs. Pour soumettre son litige au médiateur, le Client peut (i) remplir le formulaire sur le site internet de l'ANM : www.anm-conso.com (ii) envoyer sa demande par courrier simple ou recommandé à ANM CONSO, 62 rue Tiquetonne, 75002 PARIS. Quel que soit le moyen utilisé pour saisir l'ANM, la demande doit contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : coordonnées complètes du Client, postale, email et téléphoniques ainsi que les nom et adresse complets des Cinémas Pathé Gaumont, un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables auprès du Service Client.

Article 10 - Force majeure

LCPG ne saurait être tenu pour responsable en cas de survenance d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure, tel que défini par la législation et la jurisprudence française en la matière, et rendant impossible le maintien d'une ou plusieurs séances. Dans ce cas, le Client n'aura droit à aucun remboursement ni dédommagement de quelque nature que ce soit.

Article 11 - Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française et tout litige né ou en relation avec celles-ci sera soumis aux juridictions françaises compétentes.